

ATTESTATION DE L'INSTALLATEUR D'INTEGRATION SIMPLIFIÉE AU BATI

La société[*nom de la société*],
située
.....[*adresse siège social de la société*],
immatriculée au registre du commerce sous le numéro
représentée par Madame/Monsieur agissant
en qualité de[*Fonction dans la société*]

- Atteste sur l'honneur que les équipements de l'installation photovoltaïque située : [*nom du producteur et adresse du site de production*].....
.....
.....
.....
.....ont été réalisés dans le respect des règles d'éligibilité d'intégration simplifiée au bâti mentionnées dans l'annexe 2, articles 3 ou 4 ou 5 de l'arrêté du 4 mars 2011 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil.
- Atteste sur l'honneur que les ouvrages exécutés pour incorporer l'installation photovoltaïque ci-dessus ont été conçus et réalisés de manière à satisfaire l'ensemble des exigences auxquelles ils sont soumis, notamment les règles de conception et de réalisation visées par les normes NF DTU, des règles professionnelles ou des évaluations techniques, ou toutes autres règles équivalentes d'autres pays membres de l'Espace économique européen.
- Atteste sur l'honneur que les éléments composants l'installation photovoltaïque ci-dessus, sont neufs et n'ont jamais fonctionné dans un cadre commercial ou industriel ou n'ont jamais produit d'électricité à des fins d'autoconsommation.

Le, à

Signature et cachet de la société d'installation photovoltaïque